

Rapport de la sous-commission du budget 2011

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Madame Pascale Gazareth (POP)
Monsieur Pierre-Alain Borel (PS)
Monsieur Hughes Chantraine (UDC) – rapporteur

Ont été présents :

Monsieur Pierre-André Monnard, conseiller communal en charge du Dicastère (durant toute la durée de la séance)

Puis, dans l'ordre de présentation de leur Service :

Monsieur Yves-Alain Maurer, chef de la Sécurité publique
Monsieur Jean-Michel Mollier, commandant du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes Neuchâteloises (SISMN)
Monsieur Blaise Fivaz, chef du Service du Domaine Public (SDP)
Monsieur Laurent Frascotti, chef du Service Informatique Communal (SIC)
Madame Sylvène Aeschlimann, cheffe du Contrôle Financier
Monsieur René Barbezat, chef du Service Financier

Discussion générale

Dans un premier temps, Monsieur Pierre-André Monnard nous dresse un aperçu global de la situation dans le dicastère. Il fait état de considérations générales sur le budget 2011, tenant compte des dernières modifications du budget décidées par le Conseil communal en fin de journée précédant la séance.

870 Service d'Incendie et de Secours (SISMN)

En présence de Monsieur Maurer et du Commandant Mollier

Le directeur du Dicastère informe qu'il existe une volonté de l'Etat de "cantonaliser" les Services du feu, mais que cela n'est pas forcément l'idéal. Le SISMN travaille de toute façon déjà de manière «cantonale» concernant la mise en place d'une Centrale d'alarme, dans l'analyse des relations entre professionnels et volontaires, ou encore au travers de collaborations entre les centres de La Chaux de Fonds et de Neuchâtel.

3011100 Traitement du personnel

Le SISMN a engagé une nouvelle recrue, dont la formation est déjà partiellement prise en charge sur les comptes 2010. Par contre, pas de remplacement dans le service suite au départ à la retraite d'une personne transférée partiellement du SDP, mais nouveau transfert depuis le SDP envisagé.

Service ambulancier, les négociations avec Santé Suisse (sur la base de ce qui a été fait à Fribourg) sont en passe d'aboutir sur un prix de CHF 640.- par transport (forfaitairement une heure) et CHF 65.- par ¼ d'heure supplémentaire entamé. Ceci bonifie le budget initial à hauteur de CHF 150'000.-, qui seront malheureusement encore insuffisants pour couvrir le déficit de ce service.

Le système SGARI, devenant obsolète sera remplacé par EAGLE, logiciel équivalent, mais avec un accès internet. Le distributeur refuse de vendre le produit, d'où paiement des licences seules, avec un contrat envisagé sur six ans pour la maintenance et les mises à jour.

E-Alarme, ce système remplaçant les pager du SISMN et des autres corps de sapeurs-pompiers est moins coûteux. Des SMS priorités sont transmis sur les natels des collaborateurs, moyennant une compensation de CHF 10.- à l'utilisateur. Ceci induit une économie de près de CHF 200'000.- sur un poste de CHF 400'000.-au niveau du fonds cantonal.

Poste médical avancé (PMA), les discussions sont en cours avec les Services cantonaux pour l'acquisition d'un camion à disposition des SIS du canton et basé à La Chaux de Fonds qui deviendra centre de compétence pour cet objet.

Le problème de la nouvelle ambulance (problème de largeur) (...) devrait trouver son épilogue, des tests ont été effectués et le comportement du véhicule ne semble pas poser de problème. Toutefois, le fabricant devra accepter une réduction sur le prix, étant donné que les modifications de structures induites par la suspension pneumatique n'avaient pas été annoncées lors de la modification de la commande.

860 Service du Domaine Public (SDP)

En présence de Monsieur Maurer et de Monsieur Fivaz.

En préambule, le directeur du Dicastère annonce qu'il n'y aura aucune modification aux chiffres présentés dans le budget suite aux dernières décisions du Conseil communal.

3011100 Traitement du personnel

L'augmentation de charge de personnel entre les comptes 2009, le budget 2010 et le budget 2011 s'explique par le recrutement prévu de deux assistants supplémentaires ce qui porte le total à 11,5 ETP en 2011. Il est dit qu'avec 12 assistants de sécurité la prestation du personnel en uniforme du service serait encore autofinancée par le produit des amendes d'ordre, on arrivera à 11,5 EPT en 2011. Cette augmentation de postes correspond à une augmentation du travail du service, notamment due au nombre croissant de manifestations en ville. Au départ, elle était prévue pour trois postes. Monsieur Fivaz rend la sous-commission attentive au fait qu'avec ce nombre encore restreint de collaborateurs, il lui sera difficile de réaliser les chiffres attendus en matière de contrôle du trafic dormant.

3061000 Habillement et équipement

L'augmentation est due à l'engagement des deux assistants supplémentaires.

3095000 Mandats à des tiers

La renégociation du contrat de prestations avec Police Neuchâteloise, par son chef, le conseiller d'Etat Jean Studer, est en cours de finalisation, avec pour corolaire le passage de 35 à 32 EPT, ceci ne signifiant pourtant pas de perte d'efficacité pour la police de proximité à La Chaux de Fonds, car 4,5 EPT sur 35 étaient dévolus à la délivrance des commandements de payer émis par l'Office des Poursuites. Cette prestation ne doit pas, selon P.-A. Monnard, être à charge des contribuables chaux-de-fonniers, mais doit rester totalement à la charge du débiteur ou du créancier.

En effet, l'OP paie CHF 45.- pour la remise des commandements de payer, mais la Police neuchâteloise facture CHF 85.-. Les CHF 40.- restants (CHF 300'000.-/an) étant intégrés auparavant dans le mandat de prestations, donc payés par l'impôt. Le poste Contrat de prestations Police a été transféré (du compte 3095000 Mandats à des tiers) sur un compte particulier (3185910) sur recommandations du Contrôle Financier, pour une meilleure visibilité.

4411200 Amendes pour contraventions

Monsieur Fivaz explique que le montant des encaissements sur les amendes d'ordre est estimé au plus juste, mais que si une année, on a un nombre plus important de manifestations, le SDP aura moins de temps pour contrôler le trafic dormant. De plus, depuis sa création, les tâches du Service augmentent, par exemple par le contrôle des emplacements lors du marché du mercredi et du samedi. Par ailleurs, les Services cantonaux ont à ce stade refusé l'acquisition d'un radar mobile par le SDP.

Le nouveau système de reconnaissance des plaques minéralogiques (acquis en commun par le Canton de Neuchâtel et le Canton du Jura) a fait ses preuves lors de contrôles au Col des Roches et à Biaufond, néanmoins, chaque contrôle implique la présence d'une quinzaine de policiers et assistants du SDP. De plus, depuis 2010, un accès aux bases de données françaises permet de récupérer les amendes d'ordre de faible importance (8000 en suspens) infligées aux ressortissants de ce pays, ce qui n'était pas prévu avant 2011. Les autorités françaises ne répondaient auparavant pas à des demandes inférieures à CHF 120.-.

La nouvelle politique de stationnement en ville ne pourra pas être mise en œuvre avant 2012, le référendum lancé par l'ACS et le TCS ayant abouti. Une votation aura probablement lieu fin février, et dans le cas d'un vote positif de la population, les mesures seront lancées en 2011 avec vraisemblablement application en 2012.

880 Office de la Protection Civile (OPC)

En présence de Monsieur Maurer

Le montant de la participation aux frais est fixé par le Canton en fonction du nombre d'habitants (CHF 14.--/habitant).

890 Office de la Protection Civile (OPC)

En présence de Monsieur Maurer

Service contrôlé par le Canton.

123 Service Informatique Communal (SIC)

En présence de Monsieur Frascotti

(et Monsieur Maurer en ce qui concerne les investissements informatiques au SISMN).

Selon Pierre-André Monnard, le SIEN travaille à la fusion avec le CEG, Service informatique de la Ville de Neuchâtel, ceci implique des discussions ardues sur le site d'implantation, la redistribution des compétences, ... et autres tracasseries. La Ville de La Chaux de Fonds restera intransigeante sur la localisation du centre établi sur son territoire, ainsi que sur le nombre et la compétence des collaborateurs qui y sont installés.

3011100 Traitement du personnel

Une collaboratrice administrative à 50 % n'a pas été remplacée, mais, en contrepartie, le SIEN demande un 10 % de poste supplémentaire, financé au travers du contrat de prestations (augmentation approximative de CHF 10'000.--).

Le montant de ce compte va baisser de près de CHF 30'000.- puisque nous renonçons au remplacement des 40% restants.

3100200 Achat de matériel informatique

C'est un retour à la normale, le remplacement des postes devenus obsolètes en terme de maintenance matériel et de fonctionnement applicatif a été terminé en 2009.

Les prévisions en ce qui concerne le remplacement du parc informatique portent sur du moyen terme, l'obsolescence d'un poste informatique dépend fortement des logiciels qui sont utilisés pour le travail quotidien des utilisateurs et de la maintenance (trois ans avec une extension d'obtention des pièces jusqu'à cinq années) que proposent les différents fournisseurs de matériel. Pour éviter de devoir remplacer le matériel et les logiciels qui équipent en standard les postes informatiques (bureautique, gestion de la sécurité et du parc, etc.) et ainsi occasionner des frais liés à la vérification

du fonctionnement des applications métiers, le SIC et ses différents partenaires de l'entité neuchâteloise ne remplacent les logiciels de bureautique que tous les trois à quatre ans.

3180600 Prestations de service et logiciels

Poste augmenté de CHF 150'000.- récupérés depuis les crédits spéciaux, car considérés comme de l'exploitation et de la maintenance et non de l'investissement.

3181000 Mandat de prestations SIEN

Augmente de CHF 10'000.- (voir traitement du personnel).

3181200 Téléphonie

Dans ce compte, sont incorporés les défraiements aux collaborateurs utilisant leur propre Natel à titre professionnel, ainsi que les frais de fonctionnement du logiciel d'alarme(E-alarme du personnel du SIS).

630 Contrôle Financier

En présence de Madame Aeschlimann et de Monsieur Barbezat

Le Service fonctionne de manière indépendante avec un 60 % pour Madame Aeschlimann et 30 % pour son assistante. Ce service répond fonctionnellement du Conseil communal et administrativement du dicastère des finances.

3189300 Honoraires

Il s'agit du mandat qu'il est prévu de confier à une fiduciaire pour la mise en place d'un système de contrôle interne pour l'ensemble des Services communaux, à l'instar de ce qui s'est fait à Yverdon.

4367150 Honoraires facturés

Le travail fourni pour de petites institutions para-communales (pour les Sociétés immobilières de la ville, des fondations par exemple), rapporte quelques honoraires. La différence entre le budget 2010 et les comptes 2009 ou le budget 2011 vient du fait que la facturation pour les fondations a été décidée pour les comptes 2009, soit après l'établissement du budget 2010 !

600 Finances

En présence de Monsieur Barbezat

Le chef de Dicastère dans sa courte introduction annonce que dans ce Service aussi, des modifications budgétaires ont été apportées par décision du Conseil communal.

3011100 Traitement du personnel

Le projet relatif à l'introduction du MCH2 (plan comptable harmonisé pour les collectivités publiques) génèrera probablement une forte augmentation de l'activité du service ces prochaines années, néanmoins, il ne sera pas introduit en 2011.

3185700 Commissions – Cot. En bourse – Frais divers

Ce poste est difficile à apprécier plusieurs prêts importants de la Ville devant être remboursés d'ici fin 2011, des courtiers seront donc mandatés pour rechercher les meilleurs taux des nouveaux emprunts.

3211100 Autres emprunts dette flottante

Ce poste correspond aux emprunts à courts termes, qui présentent une alternative intéressante et devraient probablement être plus utilisés à l'avenir, vu la réduction de la trésorerie.

3221500 Intérêts passifs courus

Le Conseil communal a pris la décision de réduire ce poste de charges de CHF 100'000.- étant donné que les intérêts des nouveaux emprunts à engager sont actuellement bien inférieurs au taux moyen des emprunts de la Ville. Les dernières évolutions laissent présager de taux inférieurs à 3%. Nouveau montant à inscrire au budget : CHF 42'000.-.

Monsieur Monnard nous transmet encore le vœu du chef des Finances communales concernant la dette qui devrait descendre à moins de CHF 350'000'000.- à fin 2011, alors qu'elle avoisine les CHF 370'000'000.- actuellement.

Les discussions portent aussi sur les actifs immobilisés de la Ville, et notamment l'important parc immobilier, couteux en terme d'entretien et de rénovation. Il est décidé de soumettre ce sujet à un prochain ordre du jour de la Commission financière.

4391500 Correction globale des amortissements

Ce poste vient du non-amortissement dû aux investissements non réalisés en 2009. Ne se reportent évidemment pas sur 2010 ou 2011.

Concernant les investissements, il ressort du débat que les gros chantiers à venir auraient avantage à être mieux planifiés afin d'optimiser la politique d'emprunt de la Ville ainsi que la gestion de ses liquidités.

610 Contributions

En présence de Monsieur Barbezat

En préambule, M. Monnard fait part de prévisions portant sur l'état financier des entreprises sises sur le territoire communal. Elles affichent une situation proche et comparable à celle de 2007, c'est donc sur cette base que les estimations de recettes de l'impôt sur les personnes morales se calculeront. D'un autre côté, les finances des personnes physiques ressemblent plus à celles de 2009 selon les informations des services cantonaux.

4001300 Impôt sur le revenu des frontaliers

La rétrocession par la France de l'impôt sur les frontaliers est toujours décalée d'une année. Concernant l'année 2009, les Industries chaudes, frappées par la crise, n'ont pourtant pas licencié leurs employés, privilégiant les mesures d'accompagnement.

4021100 Impôt foncier PM

Le montant inscrit au budget est relevé à CHF 1'600'000.- sur décision du Conseil communal. La base de calcul qui a été prise est 2009, car les entreprises n'ont rien changé à leur patrimoine foncier.

En conclusion, les Commissaires de la sous-commission ont reçu des explications satisfaisantes à toutes les questions qui ont été posées. Ils profitent de ces lignes pour remercier le directeur du Dicastère et les responsables des Services, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs et collaboratrices, pour le travail et l'engagement constant dans l'administration de notre Ville.

Le rapporteur
Hughes Chantraine